

REACH UE : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques

(Règlement CE 1907/2006)

Dow Corning - l'un des principaux producteurs mondiaux de silicone et de silicium polycristallin - est depuis longtemps engagé dans une politique de responsabilité industrielle et de développement durable, via son programme Responsible Care®. Dow Corning soutient pleinement les objectifs du règlement REACH de l'Union Européenne (REACH). Ces objectifs comprennent l'amélioration des niveaux de protection de la santé humaine et de l'environnement et impliquent, de la part de l'industrie chimique, une connaissance appropriée des propriétés et de l'utilisation des différents produits chimiques, ainsi que la gestion des risques sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Le règlement REACH est entré en vigueur le 1er juin 2007. Ce règlement nécessite que de nombreuses informations soient recueillies et communiquées entre les différents partenaires de la chaîne d'approvisionnement et avec l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA). Dow Corning a conçu des outils permettant un échange structuré, efficace et sécurisé des informations entre les clients, les distributeurs et les fournisseurs.

Du fait que les membres de la chaîne logistique s'efforcent de se conformer à REACH, nous avons constaté une augmentation de la demande d'informations qui s'accompagne de différents formulaires et questionnaires. Dow Corning veillera à ce que toutes les informations exigées pour se conformer à REACH soient disponibles en temps utile.

Nous indiquons ci-dessous quelques points clés de la mise en œuvre par Dow Corning de REACH et fournissons des réponses à certaines questions souvent posées :

- **Pré-enregistrement** : Dow Corning a pré-enregistré toutes les substances de sa gamme actuelle pour lesquelles elle a des responsabilités et des obligations conformément au règlement REACH et nous collaborons avec nos fournisseurs de matières premières et nos clients en aval pour garantir la conformité à ce règlement. Ceci est important pour minimiser les risques d'interruption dans la chaîne d'approvisionnement.
- **Enregistrement** : Dow Corning a enregistré les substances composant ses produits conformément aux exigences de REACH. Dow Corning a mis en place des outils destinés à contrôler les volumes de ses substances chimiques et respectera les exigences applicables d'enregistrement par étapes. En raison des changements apportés aux

NOTE IMPORTANTE :

Note : Les informations du présent document sont données de bonne foi dans le seul but de présenter la position de Dow Corning sur la conformité au règlement REACH à la date de publication de la déclaration. Ces informations ne constituent pas des conseils juridiques sur la législation ou la réglementation et n'est pas destinée à servir de référence. Dow Corning et ses filiales ne peuvent être tenues responsables des conséquences quelconques découlant d'une confiance placée dans ces informations ou d'une utilisation de celles-ci par le destinataire.

volumes produits ou importés, il se peut qu'il ne soit pas possible de donner à l'avance des délais spécifiques par produit. Pour les produits originaires des usines de l'UE/EEE de nos fournisseurs, Dow Corning sera considéré comme un utilisateur en aval.

- **Numéro d'enregistrement** : Les numéros d'enregistrement des substances apparaîtront aux sections 1 ou 3 des Fiches de données de sécurité Européennes (FDS UE) lorsqu'une mise à jour de la FDS-UE intervient. REACH impose l'enregistrement des substances et non des produits. Donc, les numéros d'enregistrement n'existent que pour les substances déjà enregistrées ; les substances qui devront être enregistrées plus tard n'ont pas encore de numéro d'enregistrement. Les polymères en sont actuellement exemptés. La plupart de nos produits sont des mélanges de substances, donc il n'existe pas de numéros d'enregistrement pour les produits de Dow Corning.
- **Responsabilités de la chaîne d'approvisionnement** : Dow Corning prend ses responsabilités REACH très au sérieux et s'est engagé à collaborer étroitement avec les utilisateurs en aval de ses produits. La page web de l'ECHA <https://echa.europa.eu/guidance-documents/guidance-on-reach> donne des informations plus complètes sur les responsabilités des utilisateurs en aval, à la section « Guide technique : utilisateurs en aval », pages 24/25; les exigences d'informations pour les déclarants sont exposées dans « guide sur l'enregistrement », pages 83/84.
- **Produits importés** : Veuillez noter que les informations communiquées ci-dessus ne concernent que les produits achetés auprès des usines et unités de stockage de Dow Corning au sein de l'Espace Economique Européen (EEE). Pour les achats hors EEE vous devez vous référer à notre « REACH Ressource Center » sur notre site web, dans la section « Export information for non-European entity customers » dans laquelle vous trouverez un lien vous permettant de visualiser le formulaire de demande du service « Only Representative Trustee » pour couvrir vos exportations en Europe.
- **Divulgarion de la composition** : La composition de nos produits est considérée comme une information confidentielle, cependant Dow Corning propose à ses clients d'être leur « représentant exclusif » pour l'enregistrement de leurs substances chaque fois que c'est possible. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section sur les « Produits importés » ci-dessus.
- **Réimportations** : les produits provenant d'une entité juridique européenne de Dow Corning peuvent être réimportés dans l'EEE à certaines conditions :
 - Vous utilisez un ou plusieurs produit(s) de Dow Corning dans vos préparations sans qu'une réaction chimique ne s'opère dans votre procédé (c'est-à-dire qu'aucune nouvelle substance n'est produite).
 - La préparation est expédiée dans l'UE/EEE.

NOTE IMPORTANTE :

Note : Les informations du présent document sont données de bonne foi dans le seul but de présenter la position de Dow Corning sur la conformité au règlement REACH à la date de publication de la déclaration. Ces informations ne constituent pas des conseils juridiques sur la législation ou la réglementation et n'est pas destinée à servir de référence. Dow Corning et ses filiales ne peuvent être tenues responsables des conséquences quelconques découlant d'une confiance placée dans ces informations ou d'une utilisation de celles-ci par le destinataire.

- Vous pouvez donner aux douanes des preuves que le produit qui a été obtenu de Dow Corning en Europe est présent dans la préparation réimportée. Confirmation pour certains produits disponibles sur demande à reach.support@dowcorning.com.
- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) :** La page « REACH Ressource Center » de notre site web, vous donne accès à une liste de tous les produits actuels contenant des substances qui ont été ajoutées à la liste des substances candidates de REACH. Cette liste est mise à jour deux fois par an quand l'ECHA actualise la liste des substances candidates et peut être localisée en suivant le lien : [Produits affectés par la liste des substances candidates de REACH](#)
[Deutsch](#) | [Français](#) | [Italiano](#) | [Español](#) | [Português](#)
- **REACH Annexe XVII:**
http://www.dowcorning.com/content/about/aboutehs/EHSPortalFiles/REACH_Annex_XVII_Letter_for_the_web_-EN-_V1.pdf
-
- **Impact fournisseurs :** Si, pour des raisons particulières, il nous est impossible de nous procurer un ingrédient parce que le fournisseur l'a retiré du marché, nous nous engageons à mettre en œuvre toutes les actions commerciales nécessaires pour reformuler ou réviser la commercialisation de notre produit. Dans ce cas, nos clients en seront informés. REACH n'est qu'une des raisons qui puisse nous amener à modifier nos produits, aussi veuillez trouver ci-dessous notre politique en matière de gestion du changement. [Change Management Position Statement](#)
- **Lettre d'accès :** Les Lettres d'accès pour les substances enregistrées à base de silicone sont gérées par le [Reconcile Consortium](#). Les demandes d'achat de lettre d'accès (LoA) peuvent être soumises par le lien ci-dessous : <http://www.reachcentrum.eu/letters-of-access.html>
- **Rapports de sécurité GPS:**
<http://www.dowcorning.com/content/about/aboutehs/safety.aspx>
- **Communication sur l'utilisation en aval :** Nous travaillerons avec nos utilisateurs en aval pour comprendre l'usage qu'ils font de nos produits. Dans la mesure où ces usages correspondent à ceux recommandés par Dow Corning et peuvent être poursuivis en toute sécurité, Dow Corning a l'intention de consigner ces usages dans le dossier d'enregistrement. Si un client, pour des raisons de confidentialité, ne souhaite pas divulguer l'usage qu'il fait de produits Dow Corning (qui contiennent une (des)

NOTE IMPORTANTE :

Note : Les informations du présent document sont données de bonne foi dans le seul but de présenter la position de Dow Corning sur la conformité au règlement REACH à la date de publication de la déclaration. Ces informations ne constituent pas des conseils juridiques sur la législation ou la réglementation et n'est pas destinée à servir de référence. Dow Corning et ses filiales ne peuvent être tenues responsables des conséquences quelconques découlant d'une confiance placée dans ces informations ou d'une utilisation de celles-ci par le destinataire.

substance(s) fabriquée(s) ou importée au sein de l'UE par Dow Corning), la réglementation REACH autorise cet utilisateur, en aval, à assumer la responsabilité de l'enregistrement de son usage de cette substance directement auprès de l'ECHA.

http://www.dowcorning.com/content/publishedlit/REACH_uses_for_Dow_Corning_products.pdf

- **Communication sur l'utilisation en amont** : Excepté dans le cas où l'utilisation de la substance est confidentielle, Dow Corning prévoit de transmettre à ses fournisseurs toutes les informations requises, dans des limites raisonnables, afin de garantir que les principales matières premières utilisées soient prises en compte (et enregistrées, le cas échéant) et que ses processus de fabrication ne soient pas affectés par la mise en œuvre de la réglementation REACH. Les directives d'usage et d'exposition standards définies dans le document RIP 3.2.2-IV formeront la base de cet échange d'informations. Remarque : les informations relatives à l'usage/application des produits ne sont pas requises pour les produits industriels classifiés comme non dangereux (Annexe III) et dont la production est inférieure à 10 tonnes par an.

Les utilisateurs de produits chimiques qui ne connaissent pas leurs obligations définies dans le cadre de la réglementation REACH sont invités à consulter la page d'information sur la législation REACH proposée par l'Agence européenne des produits chimiques, en cliquant sur le lien suivant :

[Navigator REACH - A propos de REACH](#)

Dow Corning dispose d'une équipe de spécialistes pour répondre à toutes vos questions relatives au présent document. Envoyez vos demandes à l'adresse: reach.support@dowcorning.com

Dow Corning Corporation
(Y compris ses filiales)

NOTE IMPORTANTE :

Note : Les informations du présent document sont données de bonne foi dans le seul but de présenter la position de Dow Corning sur la conformité au règlement REACH à la date de publication de la déclaration. Ces informations ne constituent pas des conseils juridiques sur la législation ou la réglementation et n'est pas destinée à servir de référence. Dow Corning et ses filiales ne peuvent être tenues responsables des conséquences quelconques découlant d'une confiance placée dans ces informations ou d'une utilisation de celles-ci par le destinataire.